# Brocante

# Marché campagnard

## DIMANCHE 24 AVRIL
## 6h-18h
## OLIZY
### rue du verger

**Restauration et buvette sur place**



**Inscription & Renseignement :**

Exposants : 5€ les 5m (non divisibles)

Inscription auprès d'Anthony (06.76.51.02.37) ou Céline (06.45.99.49.03)

**Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique**

**MARCHÉ CAMPAGNARD**

**BROCANTE**

## BULLETIN INSCRIPTION

Je souhaite participer au marché campagnard et/ou à la brocante organisés par l'association FESTI'MOV

**dimanche 24 avril 2027 de 6 heures à 18 heures**

Association – Entreprise : .....

SIRET : .....

Nom et prénom du responsable : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Mail : .....

Signature

Frais d'emplacement : 5€ pour un emplacement de 5 mètres non divisible

**Nombre d'emplacements demandé**.....**x 5 =** .....**€ (total)**

**L'attestation sur l'honneur complétée et signée doit être jointe à cette inscription qui est à retourner à festimov51@orange.fr**

L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception de la totalité des documents complétés et signés et après règlement par **virement bancaire** sur le RIB suivant **avec le libellé : Inscription xxx(Nom et prénom) xx 04 xxxx**

Nom : FESTI'MOV - Code établissement : 10206 – Code guichet : 51021

Numéro de compte : 98365680448 - Clé RIB : 25

IBAN : FR76 1020 6510 2198 3656 8044 825 - BIC : AGRIFRPP802

**N.B. : En cas d'annulation de l'inscription moins d'un mois avant l'évènement, aucun remboursement ne sera effectué.**

**CONTACT : Anthony THIBAUT (06.76.51.02.37) ou Céline LHERAULT (06.45.99.49.03)**

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR MARCHÉ CAMPAGNARD ET BROCANTE D'OLIZY
**Organisé par l'association FESTI'MOV**

***PRÉSENTATION***

Le marché campagnard et la brocante se dérouleront le dimanche 26 avril 2026 de 6h00 à 18h00, en extérieur, rue du verger à OLIZY (51700).
Cet évènement a pour but d'égayer le village, de faire connaître l'association FESTI'MOV qui l'anime et de permettre aux participants de proposer objets et produits à la vente.
L'exposant s'engage à se montrer respectueux et à tenir son stand dans la bonne humeur.

***EMPLACEMENTS***

Le plan de la manifestation est établi par l'organisateur qui affecte les emplacements.
Chaque exposant s'engage à tenir son stand sur la plage horaire définie, étant admis que l'organisateur se réserve la possibilité de la modifier en fonction d'impératifs nouveaux, de conditions climatiques ou sanitaires, sans l'accord préalable des exposants.
Les emplacements seront mis à disposition des exposants pour installation le dimanche xx avril 202x à partir de 6h00.
Le marché campagnard et la brocante se déroulant en extérieur, chaque exposant est tenu d'apporter son matériel permettant la tenue de son stand en toute sécurité (tables, chaises, barnums lestés, décorations…). L'aménagement du stand est à la charge de l'exposant.
Les emplacements ne sont dotés ni d'électricité, ni d'eau. Si l'exposant utilise un groupe électrogène, il s'assurera que son fonctionnement ne gêne pas les autres exposants et/ou les visiteurs. Tous les raccordements électriques seront à la charge de l'exposant qui utilisera des matériels et appareillages conformes aux normes de sécurité en vigueur (rallonges, protection contre les surintensités…).

***DOCUMENTS ADMINISTRATIFS***

S'il ne l'a pas fait en amont lors de son inscription, chaque exposant s'engage à remplir et signer l'attestation sur l'honneur avant d'installer son stand.
Les exposants professionnels sont tenus de pouvoir présenter, en cas de contrôle, les documents en règle pour l'exercice de leur activité.

***RESPONSABILITÉ***

Les objets exposés demeurent sous l'entière et unique responsabilité de leur propriétaire.
L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable pour des litiges tels que vols, casse ou autres détériorations.
Outre l'assurance couvrant les objets exposés, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais toutes assurances couvrant les risques que lui-même, son personnel et son matériel encourent ou font encourir à des tiers.

***DROIT A L'IMAGE***

Les exposants ne pourront s'opposer à la prise de photos de leur stand, d'eux-mêmes, ni à la diffusion de ces images pour une communication liée à cet évènement.

***ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT***

La signature de l'attestation sur l'honneur qui mentionne le règlement intérieur vaut acceptation de l'intégralité de ce règlement intérieur.

## ATTESTATION
## MARCHE CAMPAGNARD ET BROCANTE FESTI'MOV
**Dimanche 24 avril 2027 de 6h00 à 18h00 – Rue du verger à OLIZY (51700)**

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR (particulier / personne physique)

Je soussigné(e) (nom et prénom) : ……
Né (e) le : …….. à ……
Domicilié(e) : ……
No de carte d'identité : …….. **ou** N° de permis de conduire ……
Téléphone : ……
**Participant non professionnel à la vente au déballage citée ci-dessus déclare sur l'honneur :**

- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal)
- Ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à …… le …….. .
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du commerce)
- Avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessous et du règlement intérieur et s'engage à les respecter.

Fait à …… Le……..
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Attestation remise à l'organisateur, jointe au registre mairie qui sera envoyé à la préfecture**

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR (professionnel / personne morale)

Je soussigné(e) (nom et prénom) : ……
Représentant la Société / Association (raison sociale) : ……..……..……
N° de registre du commerce / métiers :……
Dont le siège est au (adresse) : ……
Nature des produits :……..
Adresse signataire : ……..…
No de carte d'identité : …….. **ou** N° de permis de conduire ……
Téléphone : ……
**Déclare sur l'honneur :**

- Être soumis au régime de l'article 310-2 du Code du commerce
- Tenir si besoin un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du Code pénal)
- Avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessous et du règlement intérieur et s'engage à les respecter.

Fait à …… Le……..
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Attestation remise à l'organisateur, jointe au registre mairie qui sera envoyé à la préfecture**

### Conditions générales :

- L'exposant respectera scrupuleusement le règlement intérieur qui lui sera remis (mail ou main propre).
- Seul, l'organisateur FESTI'MOV est habilité à gérer les emplacements.
- L'organisateur FESTI'MOV se réserve le droit de refuser un exposant s'il estime que la vente de ses objets et/ou produits peut générer des problèmes.

**Contact :** mail festimov51@orange.fr ou téléphone Anthony (06.76.51.02.37)